Le CESE appelle à mettre en place une politique active de prévention des cancers, axée sur les facteurs de risques

Chaque année, 145 000 personnes décèdent du cancer en France, ce qui fait de cette maladie la première cause de mortalité dans notre pays. La mortalité moyenne baisse, mais la fréquence des nouveaux cas apparaissant au cours d'une année est en hausse. Pour faire face à ce constat, et y remédier, une **véritable politique de prévention doit voir le jour** et s'installer en complément d'une politique curative.

L**e CESE s'est naturellement engagé aux côtés de la Ligue contre le Cancer, en tant que représentant de la société civile organisée** , dans le cadre des États généraux de la prévention des cancers

Résultat d'un an de travail les 1ers États généraux de la prévention des cancers se sont tenus ce jour au sein du Conseil. Il s'agit d'un **évènement citoyen inédit**, qui a mobilisé des enfants, des citoyennes et des citoyens engagées et engagés et des actrices et acteurs de la société civile. À ce titre, près d'une
vingtaine de membres du CESE ont participé activement aux ateliers de la Ligue
, apportant une vision organisée, celle de la société civile « non spécialisée » pour compléter l'avis des experts de haut niveau qui animaient ces ateliers.

La Ligue contre le Cancer a fait de la **prévention sa priorité** en 2018. En accord, le CESE affirme que le succès de la prévention des cancers repose sur une
plus grande implication individuelle et collective
, plus que sur une politique sanitaire centrée sur le curatif. En effet, quatre cancers sur dix pourraient être évités si une politique active de prévention, axée sur les facteurs de risques, était mise en place.

Pour que celle-ci voit le jour, le CESE fait valoir plusieurs préconisations, parmi lesquelles :

- **Consacrer davantage de moyens à la prévention**

Aujourd'hui, seuls 2 à 6% de la dépense nationale de santé sont consacrés à la prévention. Le décalage est fort entre les connaissances, les recommandations publiques et l'adoption de pratiques plus protectrices de la santé. Pour le CESE, un **rééquilibrage de ces dépenses, en faveur de la prévention, s'impose comme un préalable.**

- **Créer les conditions d'une culture collective de la prévention des cancers**

Pour agir en amont sur les facteurs de risques comportementaux, professionnels, environnementaux et promouvoir les facteurs de protection, le CESE considère que le **renforcement de la connaissance des causes des cancers est un impératif**
.

Le CESE recommande une **meilleure transmission des connaissances**, avec une information transparente, accessible et compréhensible par tous. Pour cela, le CESE envisage notamment un étiquetage plus complet sur les substances comprises dans les produits à usage domestique, en distinguant selon que ces risques sont avérés et/ou suspectés.

- **Adapter la prévention aux particularités des contextes et des publics**

Pour le CESE, la **prévention doit se concrétiser au plus près des populations** et s'inscrire dans une logique de parcours global. Le CESE invite à relancer une politique active et égalitaire d'éducation à la santé et augmenter les recherches sur les enjeux de santé des femmes et notamment sur les cancers les concernant. S'agissant des enfants, il est particulièrement urgent d'engager une politique spécifique de recherche, de prévention et de prise en charge.

Chacun doit pouvoir trouver une offre de prévention dans son lieu de soin de proximité qui prenne en compte la diversité de ses besoins. Il est aussi essentiel de toucher des personnes éloignées du système de soin en agissant dans les lieux de vie (travail, école, association).

- **Valoriser les actions de prévention par de nouvelles approches**

Le CESE estime que le renforcement de la prévention passe par le décloisonnement des

missions et des rôles. Ce décloisonnement nécessite l'implication d'une plus grande diversité d'acteurs dans la prévention. Le CESE préconise de **renforcer les moyens pour la société civile de signaler des pratiques susceptibles de menacer la sante ou l'environnement (droit d'alerte)** .

Cette résolution, dont l'exposé des motifs est rapportée par Aminata KONÉ (Groupe UNAF), pour la section des Affaires sociales et de la Santé du CESE, qu'elle préside, a été présentée lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 13 novembre 2018.

La résolution a été adoptée avec 149 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.